Liste de vérification

Avant de signifier l'avis ci-joint à votre ou vos locataires, vérifiez que vous pouvez répondre **OUI** à chacune des questions ci-dessous. Dans le cas contraire, votre avis pourrait être invalide. Si vous présentez à la Commission de la location immobilière (CLI) une requête fondée sur un avis invalide, votre requête pourrait être rejetée et vous pourriez devoir reprendre tout le processus.

☐ **Avez-vous fourni le nom de chacun des locataires qui sont en possession du logement locatif?**

Si plus d'un locataire est en possession du logement locatif, indiquez le nom de chacun d'eux dans l'avis. Vérifiez que vous écrivez correctement leurs noms. Vous devez donner une copie de l'avis à **chaque locataire**.

☐ **Avez-vous inscrit l'adresse complète du logement locatif?**

Vérifiez que vous avez fourni l'adresse complète – y compris le bon numéro du logement (unité 202 ou sous-sol, par exemple) et le code postal.

☐ **Avez-vous indiqué la bonne date de résiliation?**

Pour le motif 1, vous devez donner un préavis d'**au moins 10 jours** à votre ou vos locataires.

Pour les motifs 2 et 3 :

- la date de résiliation doit intervenir **au moins 20 jours** après la remise de l'avis au locataire ou aux locataires;
- la date de résiliation peut être fixée à **au moins 14 jours** si un avis N5 susceptible d'être annulé (*Avis de résiliation de la location en raison d'entrave à la jouissance raisonnable, de dommages ou de surpeuplement*) a été signifié au locataire **ET** si le comportement visé dans le présent avis s'est produit plus de 7 jours, mais moins de 6 mois après la signification de l'avis N5 susceptible d'être annulé.

Lorsque vous comptez les jours, ne tenez pas compte de la date à laquelle vous remettez l'avis au locataire. Si vous remettez l'avis au locataire par courrier postal ou par messager, vous devez ajouter des jours supplémentaires lors du calcul de la date de résiliation. Veuillez consulter les instructions relatives à cette formule pour savoir combien de jours vous devez ajouter.

☐ **Avez-vous choisi le motif approprié pour mettre fin à la location?**

Cet avis peut être utilisé pour trois motifs différents. Cochez la case correspondant au motif ou aux motifs qui s'appliquent.

☐ **Avez-vous fourni suffisamment de détails pour expliquer votre ou vos motifs?**

Précisez le comportement en question, en indiquant les dates, les heures et les faits à l'appui du ou des motifs que vous avez sélectionnés. Veuillez être aussi précis que possible.

Pour les motifs 1 et 2, l'acte illicite ou l'entreprise ou le commerce illicites doit avoir lieu au sein de l'ensemble d'habitation et être commis ou mené par un locataire ou un occupant du logement loué. Si c'est un invité qui commet l'acte illicite ou mène l'entreprise ou le commerce illicites, le locataire ou l'occupant doit l'avoir autorisé.

Pour le motif 1, indiquez la drogue illicite en question ainsi que l'identité de la personne qui l'a produite, en a fait le trafic ou en a eu la possession en vue d'en faire le trafic. Les notions de « drogues illicites », de « possession », de « trafic » et de « production » sont définies dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026

Pour le motif 2, indiquez l'acte illicite ou l'entreprise ou le commerce illicites en question, ainsi que l'identité de la personne qui l'a commis ou autorisé. Précisez quelle loi a été enfreinte.

Pour le motif 3, le logement locatif doit correspondre au type de logement social décrit aux alinéas 1, 2, 3 ou 4 du paragraphe 7(1) de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Précisez le montant de la différence par rapport à ses revenus réels ou à ceux des membres de sa famille que le locataire a sciemment déclaré de manière inexacte, et expliquez comment vous avez calculé ce montant.

☐ **Avez-vous signé et daté l'avis?**

Dans le cas contraire, votre avis pourrait être invalide.

Veuillez enlever cette liste de vérification avant de donner l'avis au locataire.

Avis de résiliation de la location en raison d'actes illicites ou d'assertion inexacte quant au revenu pour un logement à loyer indexé sur le revenu

N6

Available in English

Destinataire(s) : (Noms de tous les locataires)	**Expéditeur :** (Nom du locateur)

Adresse du logement locatif :

Numéro municipal :	Nom de la rue :	Unité/App./Bureau :

Municipalité (cité, ville, etc.) :	Province: ON	Code postal :

Le présent document est un avis légal qui pourrait entraîner votre expulsion de votre logement.

Renseignements fournis par votre locateur :

Je vous donne le présent avis parce que je veux résilier votre location. Je veux que vous quittiez votre logement locatif au plus tard à la date de résiliation suivante : _____ (jj/mm/aaaa).

Je peux immédiatement demander par requête à la Commission de la location immobilière d'ordonner votre expulsion. Lisez les renseignements fournis par la CLI à la page 2.

Motifs de la résiliation de la location

J'ai ombré les cases correspondant aux motifs pour lesquels je veux résilier votre location.

☐ **Motif 1**

Je crois que vous ou une personne qui habite avec vous avez accompli un acte illicite ou exercez une entreprise ou un commerce illicites dans l'ensemble d'habitation impliquant :

- la production d'une drogue illicite;
- le trafic d'une drogue illicite;
- la possession d'une drogue illicite en vue d'en faire le trafic.

ou

Je crois que vous ou une personne habitant avec vous avez permis à une autre personne d'exercer dans l'ensemble d'habitation une ou plusieurs des activités illicites susmentionnées impliquant des drogues.

☐ **Motif 2**

Je crois que vous ou une personne qui habite avec vous avez accompli un acte illicite ou exercez une entreprise ou un commerce illicites dans l'ensemble d'habitation (autre qu'un acte, une entreprise ou un commerce illicites mentionnés au motif 1).

ou

Je crois que vous ou une personne qui habite avec vous avez permis à une autre personne d'accomplir un acte illicite ou d'exercer une entreprise ou un commerce illicites dans l'ensemble d'habitation (autre qu'un acte, une entreprise ou un commerce illicites mentionnés au motif 1).

☐ **Motif 3**

Vous habitez dans un logement à loyer indexé sur le revenu et je crois que vous avez fait une assertion inexacte en ce qui concerne votre revenu ou celui de membres de votre famille qui habitent dans le logement locatif.

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026

Explication des motifs du présent avis

J'ai décrit ci-dessous les événements qui m'ont amené à vous donner le présent avis, y compris les dates et heures et des détails précis.

Date/heure	Détails des événements

Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

Date de résiliation

La date de résiliation diffère selon le motif indiqué par votre locateur pour vous donner le présent avis et selon qu'il s'agit de votre premier ou deuxième avis de résiliation de la location au cours des six derniers mois.

Pour le **motif 1**, la date de résiliation indiquée par le locateur dans le présent avis doit survenir au moins **10 jours** après que le locateur vous donne le présent avis.

Pour les **motifs 2 et 3** :

- Si le présent avis est votre premier avis de résiliation de la location au cours des six derniers mois, la date de résiliation doit survenir au moins **20 jours** après que le locateur vous donne le présent avis.
- Si le présent avis est votre deuxième avis de résiliation de la location au cours des six derniers mois et que le premier était un avis de résiliation de la location N5 vous accordant un délai de 7 jours pour corriger le problème, la date de résiliation doit survenir au moins **14 jours** après que le locateur vous donne le présent avis.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le présent avis

Vous n'avez pas à quitter le logement si vous n'êtes pas d'accord avec ce que le locateur a indiqué dans le présent avis. Cependant, le locateur peut demander par requête à la CLI d'ordonner votre expulsion. La CLI fixera la date d'une audience où vous pourrez expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord.

Si vous quittez le logement

Si vous quittez le logement locatif au plus tard à la date de résiliation, la location prendra fin à cette date. Cependant, si votre locateur vous a donné le présent avis parce que vous avez fait une assertion inexacte concernant votre revenu ou celui de membres de votre famille qui habitent dans le logement locatif, vous pourriez toujours devoir une somme au locateur pour le loyer que vous auriez dû payer si vous n'aviez pas fait une assertion inexacte concernant votre revenu.

Si le locateur présente une requête à la CLI

Si le locateur demande à la CLI d'ordonner votre expulsion, la CLI fixera la date d'une audience et vous enverra une copie de la requête et un *avis d'audience*. L'*avis d'audience* précise l'heure, la date et le lieu de l'audience. À l'audience, le locateur devra prouver les affirmations qu'il a faites dans le présent avis et dans la requête, et vous pourrez répondre à ces affirmations.

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou sur vos droits, communiquez avec la CLI, consultez son site Web, à tribunalsontario.ca/cli, ou appelez-la au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234**.

Signature

◯ Locateur(rice) ◯ Représentant

Prénom :	Nom de famille :	Numéro de téléphone :

Signature :	Date *(jj/mm/aaaa)* :

Renseignements sur le représentant (le cas échéant)

Prénom :	Nom de famille :

N° du Barreau (le cas échéant)	Raison sociale de la société (le cas échéant) :

Adresse postale

Numéro municipal :	Nom de la rue :	Unité/App./Bureau :

Municipalité (cité, ville, etc.) :	Province :	Code postal :

Adresse de courriel :	N° de téléphone :

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Numéro de dossier :

Mode de livraison :

◯ En personne ◯ Par la poste ◯ Par courrier ◯ Par courriel ◯ Centre Service Ontario FL: